

Règlement

« Jeu-concours premier degré - Le roi Arthur, Une légende en devenir »

Article 1

La Communauté d'Agglomération Rennes Métropole organise un jeu-concours, avec l'objectif principal de faire connaître l'exposition des Champs Libres « Le roi Arthur, Une légende en devenir » aux élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) des écoles élémentaires privées et publiques de l'Académie de Rennes. Cette exposition se tiendra du 15 juillet 2008 au 4 janvier 2009.

Ce jeu-concours, qui se déroulera du 10 septembre 2008 au 7 novembre 2008, est gratuit et sans obligation d'achat.

L'adresse de l'organisateur et le nom du jeu-concours sont : Communauté d'Agglomération Rennes Métropole – Les Champs Libres «Jeu-Concours premier degré – Le roi Arthur, Une légende en devenir » - Hôtel de Rennes Métropole – 4 avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 RENNES CEDEX.

Article 2

La participation à ce jeu-concours est réservée aux classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) privées et publiques de l'Académie de Rennes.

Une seule production par classe est autorisée.

Article 3

Le principe de ce jeu-concours est de rédiger la suite d'un récit concernant un enfant qui découvre une table ronde dans la forêt de Brocéliande. Cette rédaction collective doit être réalisée sur une à quatre pages de format A4, à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

Un courrier explicatif, auquel seront joints le bulletin de participation et le règlement du jeu concours, sera transmis aux écoles élémentaires et primaires, publiques et privées, avant le 10 septembre 2008.

La date de réception des travaux est fixée au vendredi 7 novembre 2008 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Pour être valable, chaque envoi devra comporter :

- le bulletin de participation, dûment complété pour toutes ses rubriques
- la ou les pages A4 dactylographiées

Tout dossier incomplet sera éliminé.

Article 4

Les dossiers de participation seront à retourner complétés à l'adresse suivante (timbre remboursé au tarif lent sur demande) :

Les Champs Libres
« *Jeu-Concours 1^{er} degré – Le roi Arthur, Une légende en devenir* »
46 boulevard Magenta
CS 33926
35039 RENNES CEDEX

avant le 7 novembre 2008 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5

Le jury sera constitué de 10 personnes maximum :

- les conseillers-relais de l'Education Nationale aux Champs Libres.
- 5 représentants Champs libres (Direction et entités culturelles)

Le jury sera chargé d'évaluer les documents envoyés selon les critères suivants :

Critères requis :

Le jury se prononcera sur la qualité du texte produit, sa cohérence, son originalité et également sur la mise en page.

Le jury rendra compte de sa délibération le **mardi 18 novembre 2008** sous contrôle d'huissier et en présence du Directeur des Champs Libres ou de son représentant aux Champs Libres – 46 boulevard Magenta à Rennes. Le jury désignera les lauréats.

Article 6

La dotation du concours comprend :

- 1^{er} lot:

- Une journée aux Champs Libres, **transport compris**, restauration non comprise, **le mardi 16 décembre 2008**, pour un groupe de 30 élèves maximum + 3 accompagnateurs, avec au programme :
 - Visite de la partie de l'exposition permanente du Musée de Bretagne, consacrée au Moyen Age ; le matin à 10H30.
 - Visite commentée de l'exposition temporaire « *Le roi Arthur, Une légende en devenir* » ; l'après-midi à 14H00.
- Pour chaque élève de la classe : deux invitations « passe-expo » des Champs Libres, valables un an.
- Pour chaque élève de la classe : une clé USB et un sac Champs Libres
- Un catalogue de l'exposition « *Le roi Arthur, Une légende en devenir* » pour la classe
- Un exemplaire de la revue « TDC-École » spécial « *Le roi Arthur, Une légende en devenir* » pour la classe

(Valeur maximale du lot pour la classe gagnante : 920 € TTC pour un groupe de 30 élèves + 3 accompagnateurs, auxquels s'ajoute le prix du transport en car ou métro).

La date de visite ne peut faire l'objet de modification.

-2^{ème} lot :

- Une malle de livres thématiques autour de la légende du roi Arthur
- Pour chaque élève de la classe, un sac Champs Libres
- Un catalogue de l'exposition « *Le roi Arthur, Une légende en devenir* » pour la classe
- Un exemplaire de la revue « TDC-École » spécial « *Le roi Arthur, Une légende en devenir* » pour la classe

(Valeur maximale du lot : 310 € TTC)

3^{ème} lot :

- Une série de 30 livres de poche (*Les cinq écus de Bretagne*, Evelyne Brisou-Pellen)
- Pour chaque élève de la classe, un sac Champs Libres
- Un catalogue de l'exposition « ***Le roi Arthur, Une légende en devenir*** » pour la classe
- Un exemplaire de la revue « TDC-École » spécial « ***Le roi Arthur, Une légende en devenir*** » pour la classe

(Valeur maximale du lot : 275 € TTC)

Du 4^{ème} au 10^{ème} lot :

- Un exemplaire par classe du numéro spécial « Bretagne Magazine » sur le Roi Arthur et des affiches pour la classe.
- Un exemplaire de la revue « TDC-École » spécial « ***Le roi Arthur, Une légende en devenir*** » pour la classe
- Pour chaque élève de la classe, un sac Champs Libres

(Valeur maximale du lot : 109,50 € TTC)

Article 7

Pour les différents prix mentionnés à l'article 6, aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par les gagnants.

Article 8

La classe gagnante au jeu-concours bénéficiant d'une journée aux Champs Libres, sera avertie par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation dans les 8 jours suivant le tirage au sort. Les éléments constitutifs du lot seront remis sur place, aux Champs Libres, le jour de la visite.

Les autres classes sélectionnées recevront leur lot par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation, dans un délai maximum de 5 semaines après la délibération.

Article 9

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement et l'arbitrage de l'organisateur Rennes Métropole. Sauf opposition expressément formulée, chaque école accepte par avance l'utilisation de son nom dans le cadre de ce jeu-concours (supports de communication liés au présent jeu-concours...), sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné. Rennes Métropole se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. La date de la désignation des lauréats pourra être décalée en cas de force majeure.

Article 10

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu-concours, adressée à Rennes Métropole par recommandé avec accusé de réception, ne pourra être prise en compte, passé le mardi 18 novembre 2008 (cachet de la poste faisant foi).

Article 11

Le règlement du jeu-concours est déposé chez Maître Graive - 3 rue de Robien – BP 10509 – 35105 RENNES CEDEX 3, huissier de justice, qui s'est assuré de sa régularité et qui dressera le procès-verbal de la délibération du jury.

Le règlement et le bulletin de participation au jeu-concours seront transmis aux écoles publiques et privées de l'Académie de Rennes. Ils pourront également être obtenus gratuitement sur simple demande en écrivant aux Champs Libres – 46 boulevard Magenta – CS 33926 - 35039 RENNES CEDEX (timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). Il sera également consultable sur le site internet des Champs Libres (www.leschampslibres.fr).

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'établissement de la liste des classes ayant gagné le jeu-concours.

Dans les 2 semaines suivant la délibération, la liste des classes sélectionnées pour la qualité de leur réponse, et l'indication du lauréat du jeu-concours seront mis en ligne sur le site internet des Champs Libres (www.leschampslibres.fr).

Article 12

Le présent jeu-concours est soumis exclusivement à la loi française. Aucun différend ne pourra être porté devant une juridiction étrangère. Aucun recours portant sur les conditions d'organisation du jeu-concours, le déroulement et les résultats ne pourra être admis.

Article 13

Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant, à exercer auprès de l'organisateur, en écrivant à l'adresse du jeu-concours : Rennes Métropole – Les Champs Libres – *« Jeu-Concours 1^{er} degré – Le roi Arthur, Une légende en devenir »* - Hôtel de Rennes Métropole – 4 avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 RENNES CEDEX 2.